

# Informations – Demande d’action

## Informations

### Comité de pilotage

Grâce à l’engagement politique de la députée Antoinette de Weck, le Grand Conseil a accepté une motion exigeant de la part du Conseil d’Etat une révision complète de la planification éolienne du canton.

Un comité de pilotage devrait être nommé prochainement. Il comprendra des représentants de divers milieux dont le nôtre.

Si c’est une décision positive, elle n’exclut malheureusement pas la possibilité que le comité admette l’implantation d’éoliennes dans notre région.

Affaire à suivre

### Démarches de la Confédération

Le Conseil Fédéral a soumis aux chambres, **qui l’ont accepté**, un projet de loi appelé « Mantelerlass » destiné à accélérer la mise en œuvre de projets de production d’énergie électrique renouvelable.

Cette loi accorde une priorité absolue à tous les types de production d’énergie renouvelable y compris l’éolien.

Ce projet permettra de

- Défricher des forêts pour construire des éoliennes.
- De construire de grands parcs éoliens dans des paysages protégés, cela sans prévenir ou compenser les atteintes, ainsi que dans de précieux biotopes.
- Supprimer les compétences des communes en matière d’aménagement du territoire pour tous les projets

## Demande d’action

Face à cette situation, toutes les organisations qui luttent contre les projets éoliens ont décidé, au niveau Suisse, de lancer un référendum contre cette loi. La fondation Franz Waeber a également décidé de soutenir ce référendum car, pour elle, cette loi menace gravement la nature et le paysage.

En attachement au présent courriel, vous trouverez les communiqués de presse de

- L’ Union pour la Nature et le Paysage Suisse
- Paysage libre suisse.

Les associations de lutte contre les projets éoliens, dont Sauvez les Forêts du Gibloux, ont besoin de votre soutien pour la récolte de signatures. A cet effet, nous joignons également un formulaire vous permettant de les collecter.

Nous vous invitons également à diffuser largement cette action afin d’empêcher la mise en application de cette loi destructrice de la qualité de vie et des droits démocratiques de la population helvétique.

Nous vous prions de respecter les principes ci-après.

- Il faut utiliser un formulaire ou plusieurs par commune.

- Il n'est pas nécessaire que le formulaire soit complètement rempli.
- Chaque formulaire doit être vérifié par l'autorité communale concernée.
- Le ou les formulaires attestés doivent être adressés avant le 31.12.2023 à l'adresse figurant sur ledit document.
- Vous pouvez aussi les déposer ou les envoyer à notre président (rte du Guelbe 9, 1694 Villargiroud) avant le 26.12.2023
- Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Votre contribution est vitale pour la réussite de ce référendum qui nécessite la récolte de 50'000 signatures.

**C'est notre combat actuel et nous devons le gagner, nous comptons donc sur vous.**

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre engagement et vous adressons nos plus cordiales salutations

Association Sauvez les Forêts du Gibloux  
Charles Phillot

Jacques Sottas